

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 2/09

1



1. France : le moral des ménages baisse d'un point en décembre
2. Woerth : "la priorité c'est la relance"
3. Première baisse des taux des crédits immobiliers depuis trois ans
4. L'apprentissage attire de plus en plus, notamment dans le supérieur
5. Les étudiants sont de plus en plus séduits par l'apprentissage
6. Relance : le gouvernement interpellé sur le soutien au pouvoir d'achat
7. Une relance moins massive qu'en apparence
8. Sarkozy paye une seconde tournée aux banquiers
9. Le chef de l'Etat satisfait à souhait
10. «Une remise en cause fondamentale de la séparation des pouvoirs»
11. 45.000 euros annuels d'augmentation pour le directeur de Pôle emploi
12. Immobilier : acheter va redevenir possible
13. Assurance chômage : la CFDT signe l'accord
14. Industrie : presque tous les secteurs en repli en 2009, selon une étude
15. Le plan de relance adopté par les députés
16. La CFDT prête à signer seule l'accord sur l'assurance-chômage
17. « Le gouvernement se prononcera en fonction de la réaction de la CFTC et de la CGC »
18. La validation des acquis va faire l'objet d'une négociation obligatoire dans les entreprises
19. Voeux de la CAPEB par le Président Jean Lardin

Les échos 6 janvier 2009

## **France : le moral des ménages baisse d'un point en décembre**

L'indicateur s'est établi à -44 en données corrigées des variations saisonnières, a annoncé l'Insee mardi. Les ménages, plus pessimistes sur l'évolution du chômage, sont de plus en plus enclins à épargner.

Le moral des ménages français a baissé d'un point en décembre, l'indicateur qui le mesure s'établissant à -44 en données corrigées des variations saisonnières, a annoncé l'Insee mardi.

"Les ménages sont plus pessimistes sur les perspectives d'évolution de leur situation financière personnelle. Leur opinion sur l'évolution passée de leur situation financière personnelle est stable. Enfin, le solde sur l'opportunité de faire des achats importants se redresse légèrement, tout en restant à un niveau très bas", écrit l'Insee mardi matin dans son commentaire.

Concernant chômage et consommation, les indicateurs ne sont pas plus roses. "En décembre, les ménages sont de nouveau plus pessimistes sur l'évolution du chômage dans les douze prochains mois", relève l'enquête. "La part des ménages jugeant être capables d'épargner à l'avenir baisse en décembre. En revanche les ménages sont plus nombreux à estimer que le moment est favorable pour épargner". Côté inflation, enfin, "le sentiment des ménages sur l'inflation passée s'améliore au mois de décembre. Leur opinion sur l'évolution future des prix est stable".

### **Woerth : "la priorité c'est la relance"**

Le ministre du Budget, Eric Woerth, a affirmé qu'il ne fallait "pas s'installer dans la récession ni dans la crise", ajoutant "la priorité c'est la relance", mardi sur Canal Plus, alors que la France devrait voir ses déficits se creuser en 2008.

"On ne peut pas s'installer dans la récession ni dans la crise", a déclaré M. Woerth, il faut "faire l'effort nécessaire financier pour s'en sortir".

Le ministre a indiqué qu'il allait "miser sur la relance et préparer la réforme", tout en précisant que ce ne serait "pas à n'importe quel prix".

"Un plan de relance ce n'est pas n'importe quoi", a-t-il ajouté, ce n'est "de la dépense durable".

"La priorité c'est la relance", a-t-il affirmé.

Le plan de relance français vient "s'ajouter à d'autres initiatives" du gouvernement, a encore dit M. Woerth, comme l'aide au PME, au logement aux banques ou à l'automobile.

Interrogé sur la possibilité d'un deuxième plan de relance, le ministre a répondu : "si ça ne marche pas (...) si le monde s'enfonce dans la crise, il faut rester agile, mobile". "Ce qui serait insupportable, ce serait de ne rien faire", a-t-il insisté.

Interrogé sur le coût de ce plan de relance, le ministre du Budget a déclaré: "on ne jette pas de l'argent dans la chaudière, on met de l'argent pour lutter contre la crise, ce n'est pas pareil".

Eric Woerth a reconnu dimanche que le déficit budgétaire se creuserait à 56 ou 57 milliards d'euros en 2008.

La tribune 5 janvier 2009

### **Première baisse des taux des crédits immobiliers depuis trois ans**

Les taux d'intérêt des crédits immobiliers ont baissé au mois de décembre pour la première fois depuis fin 2005, s'établissant à 5,01% contre 5,15% en novembre.

Les taux d'intérêt des crédits immobiliers ont baissé au mois de décembre pour la première fois depuis fin 2005, s'établissant à 5,01% contre 5,15% en novembre, selon une étude de l'Observatoire Crédit Logement/CSA publiée lundi. "Après la stabilisation constatée en novembre, le mouvement de repli des taux des crédits semble enclenché", souligne Crédit Logement dans son communiqué.

En décembre, les taux des prêts se sont établis en moyenne à 5,01% (5,04% pour l'accession dans le neuf et 4,96% pour l'accession dans l'ancien), précise l'Observatoire. "Les banques répercutent la baisse des taux de la Banque centrale européenne" qui a diminué à trois reprises depuis début octobre son principal taux directeur, aujourd'hui à 2,50%, a expliqué à l'AFP (Agence France Presse) Michel Mouillart, professeur d'économie à l'Université Paris X-Nanterre.

"Les établissements sont aussi obligés de réduire leur taux afin de relancer la demande en crédit dans ce contexte économique difficile", a-t-il ajouté. "On devrait être à 4,5% voire beaucoup plus bas dans les prochains mois", a-t-il souligné, estimant toutefois que "si ces baisses peuvent limiter les effets de la crise, elles ne vont pas y mettre un terme pour le moment du moins".

La durée des prêts a également chuté, s'établissant en décembre à un peu moins de 216 mois contre 220 mois en novembre 2008.

Le coût relatif moyen des opérations réalisées a connu une "nouvelle baisse", s'établissant à 3,61 années de revenus, son niveau du printemps 2005, contre 3,67 en novembre. Il bénéficie du recul du coût moyen des opérations réalisées : -1,4% en 2008 contre +3,6% en 2007 et +7,9% en 2006, souligne l'Observatoire.

Enfin, l'indicateur de solvabilité de la demande est resté stable en novembre 2008. Les emprunteurs ont eu un moindre recours à l'endettement (en baisse de 1,9% sur un an), compensé par une hausse de l'apport personnel (un apport moyen en hausse de 0,8% sur un an), selon Crédit Logement.

AFP 5 Janvier 2009

### **L'apprentissage attire de plus en plus, notamment dans le supérieur**

L'apprentissage est une voie de formation où les effectifs continuent à progresser fortement, avec une diversification des profils dans l'enseignement supérieur et les services, selon une étude du ministère de l'Éducation nationale.

Fin 2006, 408.000 jeunes préparaient un diplôme en apprentissage.

Les effectifs sont en hausse de 13% depuis 2003, si bien que l'objectif fixé en 2005 par le plan de cohésion sociale d'atteindre 500.000 apprentis en 2009 "ne s'avère pas hors de portée", selon cette étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère.

L'apprentissage traditionnel —très masculin, basé sur le diplôme du CAP et les spécialités de production— reste dominant, mais cohabite désormais avec un apprentissage post-baccalauréat plus féminisé et s'ouvrant sur les services.

En 2006, près d'un apprenti sur cinq préparait un diplôme du supérieur, alors que la diffusion de l'apprentissage dans le supérieur date du milieu des années 1990.

Les effectifs d'apprentis dans le supérieur ont progressé de 12% par an en moyenne depuis dix ans, quand les effectifs des niveaux bac, brevet professionnel, CAP et BEP n'augmentaient dans le même temps que de 1,3% par an.

5

A noter que le bac professionnel et le brevet professionnel —uniquement proposé en apprentissage— accueillait chacun environ 42.00 apprentis en 2006, soit une hausse de leurs effectifs de près de 20% entre 2003 et 2006.

Les spécialités relevant de la production demeurent majoritaires (61%), mais elles ont subi une lente érosion au profit des spécialités de services induite par le développement de l'apprentissage dans le supérieur.

Ce développement s'est aussi accompagné d'une certaine féminisation dans un milieu qui reste largement masculin, mais lente, la part des jeunes filles passant de 28,8% en 1996 à 30,5% en 2006.

La spécialisation reste cependant très sexuée : 81% des garçons choisissent un domaine de la production et 85% des filles un domaine des services.

L'apprentissage actuel a trois "visages" : des spécialités "traditionnelles" de niveaux CAP, BEP et bac, très sexuées (coiffure et santé pour les filles ; bâtiment, agriculture, automobile, électricité-électronique pour les garçons) ; des spécialités plus récentes dans lesquelles le supérieur est prépondérant (informatique, gestion, communication, ressources humaines) ; et les spécialités commerce, vente et accueil-hôtellerie-tourisme, présentes à tous les niveaux d'étude et qui ressemblent le plus à une filière complète d'apprentissage.

Enfin, l'orientation très précoce vers l'apprentissage est en baisse : en 2006, 7,7% des entrants n'avaient pas atteint la 3ème, contre 13,5% en 2000.

Le Figaro 6 janvier 2009

### **Les étudiants sont de plus en plus séduits par l'apprentissage**

L'objectif de 100 000 apprentis dans le supérieur devrait être atteint fin 2009.

FORMATION L'APPRENTISSAGE n'est plus l'apanage des futurs artisans, loin de là. De plus en plus d'étudiants du supérieur sont séduits par cette formule, qui permet d'allier emploi rémunéré et meilleure connaissance de l'entreprise. Le principe est simple : l'étudiant effectue un cursus d'une à trois années, pendant lequel il alterne cours et expérience en entreprise, il est suivi par un tuteur et payé au minimum un pourcentage du smic. Certaines entreprises vont même au-delà des minima réglementaires.

Selon une note que vient de publier le ministère de l'Éducation nationale, « longtemps centré sur la préparation au CAP, l'apprentissage s'est progressivement ouvert à tous les niveaux de formation ». De 1996 à 2006, note cette étude, les effectifs d'apprentis de niveau post-baccalauréat ont progressé de 12 % en moyenne, contre 1,3 % dans les niveaux brevet professionnel, baccalauréat, CAP et BEP. Résultat : fin 2006, un apprenti sur cinq, soit 80 467 jeunes, préparait un diplôme du supérieur.

Principaux secteurs concernés, la finance – dans le secteur bancaire notamment – mais aussi la gestion, le commerce ou encore les télécommunications.

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, cette tendance se poursuit : « L'objectif fixé en 2005 d'atteindre les 100 000 apprentis dans le supérieur fin 2009 devrait être tenu. » Adrien Font, 23 ans, est l'un d'entre eux. Après une année dans une école d'ingénieurs privée qu'il jugeait « très chère pour l'enseignement prodigué », il s'est fait cette réflexion : « Pourquoi payer pour faire des études quand on peut être payé et acquérir une expérience professionnelle en poursuivant son cursus, avec une possibilité d'embauche à la fin ? »

### Politique volontariste

Après un DUT, il achève sa troisième année d'école d'ingénieurs au sein de l'université de Marne-la-Vallée tout en travaillant dans l'informatique chez Iorga, une SSII de Levallois-Perret. « La charge de travail est très importante, mais cela vaut le coup ! » note-t-il, soulignant néanmoins la difficulté de trouver une entreprise pour l'accueillir... C'est également une préoccupation au ministère de l'Enseignement supérieur, où l'on craint « qu'avec la crise, les places soient plus difficiles à trouver ». Quoi qu'il en soit, l'apprentissage a acquis en quelques années ses lettres de noblesse et son image a indéniablement changé. Certaines universités, comme Marne-la-Vallée, se sont d'ailleurs engagées dans une politique volontariste. À Paris-Est, ce sont 18 % des étudiants qui ont choisi cette formule.

Les échos 7 janvier 2009

### Relance : le gouvernement interpellé sur le soutien au pouvoir d'achat

Les deux projets de loi portant le plan de relance arrivent en débat à l'Assemblée nationale aujourd'hui. François Fillon rejette la proposition du PS d'une relance par le pouvoir d'achat. Les députés UMP défendent un nouveau geste pour les plus modestes.



Le projet de loi de Finances rectificative et celui sur l'accélération des investissements, qui portent le plan de relance annoncé début décembre, arrivent aujourd'hui en débat à l'Assemblée nationale. Le Parti socialiste, qui a annoncé hier qu'il votera contre, va focaliser ses critiques sur le soutien insuffisant au pouvoir d'achat (« Les Echos » du 5 janvier). « *Le pays est inquiet* » et les Français « *attendent des solutions* », a jugé hier à l'Assemblée nationale le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault. De fait, après avoir atteint un point bas en juillet, le moral des ménages peine à se stabiliser. Il a de nouveau reculé d'un point en décembre, selon l'enquête publiée hier par l'Insee. Surtout, le pessimisme s'accroît encore sur les perspectives d'évolution du chômage ou du niveau de vie en France. « *Ce qui nous est présenté n'est pas à la hauteur* », a critiqué Jean-Marc Ayrault, qui, à l'appui de sa demande de « *stimuler la croissance par la relance du pouvoir d'achat et de l'investissement* », a cité le nouveau plan de relance allemand de 50 milliards d'euros.

## Vers une voie médiane

Le Premier ministre n'a pas pour autant dévié de la ligne gouvernementale donnant priorité au soutien de l'investissement, rejetant en bloc les idées du PS. Baisser la TVA ? Cela « *favoriserait les importations* », a répliqué François Fillon. Moduler l'impôt sur les sociétés des entreprises ? Cela ne permettrait pas de relance « *immédiate* » de l'investissement. Augmenter la prime pour l'emploi ? « *Nous venons de créer le revenu de solidarité active* », a rétorqué, enfin, le Premier ministre. Mais entre l'opposition, qui veut défendre le budget des ménages, et le gouvernement, qui entend faire de la croissance pour préserver les emplois, la majorité parlementaire pourrait faire entendre une voie médiane.

Rapporteur général du Budget, Gilles Carrez (UMP) propose ainsi d'accorder 1 milliard d'euros supplémentaires aux bénéficiaires du RSA, de la PPE et des aides au logement (lire ci-dessous), comme « *complément* » aux mesures actuelles. Une manière de contenir le débat sur un deuxième plan de relance, en faisant un nouveau geste vers les plus modestes sans s'aventurer sur des baisses massives d'impôt.

Mais alors que le président du MoDem, François Bayrou, a également demandé hier à l'occasion de ses vœux un « *volet consommation* » pour « *ceux qui n'ont pas les moyens et pour qui la crise risque d'être plus lourde* », Christine Lagarde a maintenu, elle aussi, la ligne gouvernementale, rappelant que les dépenses des ménages résistent à la crise et ne justifient donc pas de privilégier la consommation. Il y a eu, entre le 23 et le 28 décembre, « *exactement autant de retraits bancaires* » que fin 2007, et pour « *pratiquement le même montant moyen* » (97 euros), a indiqué la ministre de l'Economie. Les stations de sport d'hiver, par ailleurs, ont « *fait le plein absolu* » à Noël, et les soldes, qui démarrent ce matin, « *semblent bien se présenter* ». Le ministère du Budget s'inquiète néanmoins des importantes moins-values de recettes de TVA enregistrées en fin d'année (lire l'encadré).

Pour le gouvernement, les mesures fiscales nécessaires à la relance ont déjà été prises. Christine Lagarde a cité hier l'exonération de taxe professionnelle, le remboursement des « *dettes* » de l'Etat à l'égard des entreprises, le crédit impôt-recherche et l'investissement d'ISF dans les PME. Pour le reste, « *chaque chose en son temps* », a-t-elle demandé, « *il faut d'abord faire que ça marche* ».

C'était justement l'objet du déplacement, dans une concession Renault hier à Argenteuil (Val-d'Oise), du ministre de la Relance, Patrick Devedjian, et du secrétaire d'Etat chargé de la Consommation, Luc Chatel : assurer du bien-fondé de la prime à la casse qui encourage désormais les Français, moyennant 1.000 euros de ristourne, à changer de voiture. « *J'étais sceptique au départ, j'en conviens volontiers, mais l'effet s'avère extrêmement heureux* », a expliqué Patrick Devedjian, qui a salué « *une attitude intelligente consistant à déstocker très rapidement pour réagir à la crise* ». A Argenteuil, 40 % des 67 ventes de véhicules particuliers réalisées en décembre ont été motivées par la prime à la casse, a indiqué Renault. « *La prime à la casse, ça marche et c'est gagnant pour le consommateur* », a assuré Luc Chatel.

Ouest France 8 janvier 2009

## Une relance moins massive qu'en apparence

A peine voté, le budget 2009 est dépassé. Le troisième volet en deux mois du plan de relance (26 milliards) accroît le déficit de 19 milliards.

« Du recyclage budgétaire et de la com », répète le PS, qui votera contre. « 428 milliards mis à la disposition de l'économie », assure le ministre, Patrick Devedjian. Ce n'est pas avec des affirmations aussi caricaturales que l'on va éclairer le citoyen sur une relance dont un nouveau volet est débattu, depuis hier, à l'Assemblée.

Trois séries d'engagements

Dans l'embrouillamini des annonces, où en est-on ? Les 428 milliards constituent le total de trois séries d'engagements qui ne s'additionnent pas.

1) L'essentiel 320 milliards représente le maximum que l'État garantirait en cas d'accident bancaire. Mais ça peut être 320 milliards ou... zéro milliard. 40 autres milliards sont prévus pour renforcer le capital des banques fragilisées. 10,5 milliards ont déjà été engagés. D'autres le seront, a laissé entendre, hier, Nicolas Sarkozy. Cet argent sera récupéré quand l'État cédera ses titres.

2) 42 milliards sont mis au service des entreprises, dont 22 pour les PME.

3) Les 26 milliards supplémentaires (sur deux ans) discutés au Parlement se limitent à 15,5 milliards à la charge de l'État, le reste venant des entreprises publiques et des collectivités locales. Il comprend des grands équipements (TGV...), l'aide aux entreprises (remboursement anticipé du crédit impôt-recherche, exonération de charge pour tout nouvel emploi en 2009 dans les petites entreprises), le remboursement anticipé de deux années de TVA aux collectivités, l'aide à l'automobile (220 millions de prime à la casse, 300 millions d'aide à la restructuration), l'aide au logement et les prêts à taux zéro, le versement en avril de 200 € au titre du RSA.

Au total, juge Didier Migaud (PS), ce plan n'est ni massif « 16 milliards en 2009 et non 428 milliards » ni à effet immédiat, ni équilibré entre investissement et consommation. « C'est absurde d'opposer investissement et consommation, réplique Luc Chatel. Maintenir l'emploi, c'est la meilleure manière de garantir le pouvoir d'achat ». Le porte-parole du gouvernement ajoute que le PS aurait été « bien avisé » de voter « le RSA, le tarif social du gaz, le doublement de la prime à la cuve, la revalorisation des minimas sociaux et la prime de solidarité active de 200 euros ».

Cela dit, il faudra peut-être une rallonge « de l'ordre d'un milliard pour les ménages les plus modestes », lors de la mise en place du RSA, en juin, concède l'UMP Gilles Carrez. Mais alors que la dette fait boule de neige, qu'emprunter coûte 43 milliards d'intérêts, que les impôts baissent, faire plus serait dangereux. « Sinon, concède Carrez, on aura une crise très forte de nos finances publiques. » Le déficit du budget file, en effet, vers les 100 milliards !  
Michel URVOY.

Libération 8 janvier 2009

### **Sarkozy paye une seconde tournée aux banquiers**

Relance. Le Président a promis une nouvelle aide, sans véritables explications.

Pour les banques, le gouvernement a décidé d'être généreux. Les distributions de cadeaux se font en décembre et en janvier. Hier, Nicolas Sarkozy a annoncé, lors de ses vœux aux parlementaires, que l'Etat allait à nouveau verser de l'argent aux banques pour qu'elles contribuent au financement de l'économie. «*Nous irons au-delà de la première tranche de fonds propres prêtés en décembre*», a-t-il dit, sans toutefois préciser quelle somme il comptait déboursier. Il y a à peine un mois, 10,5 milliards d'euros avaient été distribués à six banques (1) peu après le feu vert de la Commission européenne. Bruxelles avait alors autorisé l'Etat français à apporter aux établissements financiers jusqu'à 21 milliards d'euros sous forme de fonds propres dans le cadre du plan d'aide de 360 milliards annoncé en octobre.

**Lapidaire.** Une nouvelle intervention était donc prévisible. Sa rapidité l'est en revanche moins. Et ce ne sont pas les explications confuses et lapidaires de Sarkozy qui vont permettre d'y voir plus clair.

A écouter hier le chef de l'Etat, il était impossible de comprendre si ce sont les banques qui ont demandé cette nouvelle tranche, craignant pour leur solvabilité, ou alors si le gouvernement a pris cette décision au regard d'informations faisant état d'une brusque contraction du crédit vis-à-vis des entreprises. Il faut dire que Sarkozy n'avait pas l'air de savoir lui-même pourquoi il avait déjà distribué 10,5 milliards. Cette somme est là «*non pour sauver une banque de la faillite mais pour éviter la contraction du crédit*», a-t-il lancé, avant de dire, deux minutes plus tard, à propos de cette même somme : «*Cela a évité la faillite*» et «*cela a permis de restaurer, pas assez, le crédit*». Comprenez qui pourra !

**Placement.** Mais que les Français se rassurent, l'argent distribué n'est pas un cadeau : «*J'ai entendu des commentaires, comme "privatisation des profits, socialisation des pertes", a poursuivi Sarkozy. Mais je veux dire aux Français qu'ils ont fait une bonne affaire. Ces 10,5 milliards prêtés, les banques les rémunèrent à 9 %.*» Et, s'adressant aux parlementaires : «*Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui a placé ses économies à 9 % ? Et bien, nous, nous l'avons fait, avec les banques.*» Comme si l'on pouvait comparer les placements d'un particulier et ceux de l'Etat...

Dans ces conditions, pas besoin d'avancer de nouvelles explications pour poursuivre dans cette voie. Sarkozy se dit juste «*convaincu que nos banques en ont besoin*» car «*le système est simple : plus les banques ont des fonds propres, plus elles prêtent*». Et tant pis si personne ne confirme cette interprétation. Les dernières statistiques de la Banque de France remontent à mi-décembre, soit avant la distribution des 10,5 milliards. Et elles faisaient apparaître des encours de crédit en baisse, mais à un niveau élevé. Quant aux banques, elles affirment ne pas avoir besoin de fonds propres supplémentaires. Même si aucune n'a craché sur cet argent public.

(1) BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole, Caisses d'épargne, Banques populaires et Crédit mutuel.

### **Le chef de l'Etat satisfait à souhait**

Elysée. Vaniteux, faux modeste, grossier... Sarkozy a adressé ses vœux aux parlementaires.

Le même. Que les sarkophiles se rassurent : en ces premiers jours de 2009, leur grand homme n'a pas changé. Il est juste un petit peu plus content de lui-même encore qu'à l'accoutumée. A l'Elysée, où s'est tenu hier le Conseil des ministres (avec traditionnel échange de vœux du gouvernement) puis une cérémonie groupée de vœux présidentiels aux parlementaires et au conseil de Paris, Nicolas Sarkozy est apparu paré de ses meilleurs atours face à une assistance médusée : vaniteux, faux modeste, grossier avec son prédécesseur Jacques Chirac (traité - sans le nommer explicitement bien sûr - de «*roi fainéant*») et meilleur public de ses blagues recuites.

Durant ce pensum de plus de trois quarts d'heure, le député européen Jean-Marie Le Pen est allé deux fois se soulager aux toilettes de la salle des Fêtes. Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a semblé bouillir intérieurement de ne pouvoir interrompre un chef de l'Etat lui servant du «*Bertrand*» pour mieux le ridiculiser sur «*le Grand Paris*» ou lui faire la leçon sur ce que devrait être l'opposition. Quant aux parlementaires de la majorité, ils doivent encore se demander ce qu'ils étaient venus faire au Palais. Comme à chaque fois qu'ils y sont convoqués, ils ont eu droit à leur cours magistral (avec force digressions) sur la crise financière et le rôle tout simplement génial - à l'entendre - joué par leur président pour éviter la catastrophe tant au plan national... que mondial. Avec ces ingrats de députés qui lui ont infligé un camouflet avec le texte sur le travail le dimanche, Nicolas Sarkozy a manié l'ironie en évoquant «*l'absence d'affection des siens*», le sentiment de «*se sentir minoritaire dans sa propre famille*». Avant de préciser : «*Je ne dis pas ça à propos de moi.*»

Pour le reste, il a promis une rallonge aux banques et s'est félicité de leur avoir tant prêté, une bonne affaire pour l'Etat, selon lui : «*Y a-t-il un seul d'entre vous qui a placé ses économies à 9 % ?*» Puis sont arrivés les couplets maintes fois ressassés sur les méchants capitalistes et leurs bonus, la pertinence de plan de relance (lire page 17) et sa soi-disant «*dérive monarchique*» : «*On dit "omniprésident". Je préfère qu'on dise ça que "roi fainéant". On en a connu.*» Enfin, la crise à Gaza, où le chef de l'Etat s'est félicité (en l'absence de «*leadership américain*», a-t-il dit) d'avoir obtenu avec l'Egypte l'ébauche d'une trêve quotidienne de trois heures entre belligérants. Le millésime Sarkozy 2009 s'annonce comme un grand cru.

### «Une remise en cause fondamentale de la séparation des pouvoirs»

#### Interview

Après l'annonce par Nicolas Sarkozy de la suppression du juge d'instruction, David De Pas, du Syndicat de la magistrature, dénonce un renforcement de la mainmise du politique sur l'instruction.

David De Pas est secrétaire général adjoint du Syndicat de la magistrature (gauche) et juge au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence.

*Nicolas Sarkozy a confirmé vouloir remplacer le juge d'instruction par un juge qui «contrôlera l'enquête mais ne la dirigera pas». Quelles vont-être les conséquences?*

Cette décision est très préoccupante car elle remet fondamentalement en cause la séparation des pouvoirs. Le juge d'instruction a certes des défauts mais une qualité majeure, celle d'être vraiment indépendant. Le transfert de ses compétences au parquet pose un vrai problème car cela ne s'accompagnera pas d'une rupture du cordon ombilical entre le parquet et le ministère de la Justice. Cette dépendance vis-à-vis de la Chancellerie va donc être maintenue dans toutes les affaires politico-judiciaires. Le parquet ou la police décideront seuls de l'ouverture d'une enquête.

En outre, sur la forme, il y a un vrai problème de cohérence: des pôles de l'instruction viennent d'être créés, la commission Léger a été mise en place justement pour réformer la procédure pénale, et Nicolas Sarkozy casse tout cela en annonçant des conclusions avant même que la commission n'ait rendu son rapport. C'est n'importe quoi.

*Mais êtes-vous d'accord avec le constat du chef de l'Etat pour qui le juge d'instruction, aujourd'hui, «ne peut plus assurer sa fonction d'arbitre»?*

On ne peut pas dire cela. Le juge d'instruction conserve une égale distance entre les intérêts de chacun, c'est l'essence même de sa mission. Et ce n'est pas une mission impossible. Le problème est plutôt de faire en sorte que ses décisions ne soient pas prises dans la solitude. J'en parle d'autant mieux qu'étant moi-même juge d'instruction, j'ai pu être confronté à cette difficulté, tout comme il m'est arrivé d'être en désaccord avec le parquet. Il faut donc maintenir le juge d'instruction mais renforcer la collégialité.

#### *Comment?*

En multipliant les formules de co-saisine, en faisant en sorte que les décisions les plus importantes soient prises à plusieurs, en dressant un bilan régulier de l'enquête.

«Le secret de l'instruction est une fable à laquelle plus personne ne croit», a encore dit Nicolas Sarkozy...

Dans les affaires les plus emblématiques, le secret de l'instruction est parfois un secret de polichinelle. Mais dans les affaires du quotidien, les affaires d'homicide, de mœurs entre un père et sa fille, il est important que tout ne soit pas déballé. Le secret de l'instruction est un principe essentiel.

#### **45.000 euros annuels d'augmentation pour le directeur de Pôle emploi**

Selon le *Canard enchaîné*, Christian Charpy, en prenant la tête de l'institution née de la fusion de l'ANPE et de l'Assedic, a bénéficié d'une augmentation de 20% de sa rémunération.

11

45.000 euros annuels de mieux pour le directeur, 300 euros de prime exceptionnelle pour les salariés. Où est le problème?

Selon le *Canard enchaîné*, Christian Charpy, en prenant la tête de l'institution née de la fusion de l'ANPE et de l'Assedic, a bénéficié d'une augmentation de 20% de sa rémunération, portée de 230.000 à 275.000 euros bruts par an.

Une information qui tombe assez mal au moment où les salariés des deux organismes dénoncent leurs nouvelles conditions de travail et une fusion à la va-vite et mal préparée.

La preuve: le gouvernement a immédiatement sorti le parapluie, en assurant qu'*«aucune décision n'a été prise»*. A Bercy, on se contente de préciser qu'*«il y aura une part variable en fonction des résultats, parce que c'est ce qui se passe dans ces cas-là»*.

Le *Canard enchaîné* souligne que la nouvelle rémunération de Charpy le placerait *«à quelques centimes près»* au niveau de celle du Premier ministre.

Interrogée par l'AFP, une porte-parole de Pôle emploi déclare que *«Christian Charpy, extrêmement surpris par l'article, n'a absolument pas demandé d'augmentation de salaire et ne compte pas en demander»*.

Pourtant, selon le *Canard*, Charpy lui aurait déclaré que désormais il *«ne fait pas le même boulot»*. Sous-entendu, à travail différent, rémunération différente. Cela tombe bien: les nouveaux salariés de Pôle emploi ne disent pas autre chose.

Reste que le passé de Christian Charpy plaide moyennement en sa faveur. En février 2008, le dernier rapport annuel de la Cour des comptes épinglait la dérive des rémunérations des dirigeants de l'ANPE ces dernières années. Avec l'arrivée en avril 2005 de Christian Charpy, le traitement des 35 plus hauts dirigeants de l'ANPE a *«crû rapidement»* en 2006 : +14% pour leur masse indiciaire, +7% pour l'indice moyen.

La Parisien 7 janvier 2009

#### **Immobilier : acheter va redevenir possible**

Les prix baissent à Paris, en Ile-de-France et presque partout en France. Les taux d'intérêt, eux, se détendent. Il est temps pour les candidats à l'achat de s'intéresser de nouveau à la pierre. Sans se précipiter, car le marché devrait encore se détériorer.

Est-ce le moment d'acheter ? Selon le réseau Century 21, les prix de l'immobilier dans l'ancien ont chuté de 7,46 % au second semestre 2008 par rapport à la première partie de l'année. Et, de l'avis de plusieurs professionnels, ils continueront de descendre en 2009. *« De 6 à 10 % ces douze prochains mois »*, pronostique Laurent Vimont, le président de Century 21.

De 5 à 8 %, s'accordent à dire le délégué général de la Fédération des agents immobiliers, Henri Buzy-Cazaux, et Bernard Cadeau, président d'Orpi.

**« Il y a toujours une demande »**

Aucune région (à l'exception du Limousin et de la Haute-Normandie) n'est d'ailleurs épargnée par cette vague de baisse ces trois derniers mois. De la Champagne-Ardenne au Poitou-Charentes en passant par l'Aquitaine, les prix reculent de manière non négligeable. Même la capitale, qui, jusqu'ici, avait fait de la résistance, baisse. « Les marges de négociation ont même doublé, dépassant les 10 % notamment pour l'achat de maisons individuelles dans certains endroits », relève Laurent Vimont. Mais cette baisse n'altère pas l'optimisme de ce professionnel : « Les taux de crédit vont baisser, mais là où les prix reculent de plus de 10 %, les transactions augmentent, affirme-t-il. Il reste toujours des clients solvables. » Optimistes également, les deux coprésidents du réseau Laforêt, Patrick-Michel Khider et Bernard de Crémiers, pour qui « c'est vraiment le moment d'acheter ».

Un constat quelque peu nuancé par Bernard Cadeau et René Pallincourt, président de la Fnaim : « Il y a toujours une demande, confirme le premier. Mais le vrai problème, c'est le financement. Un acheteur sur cinq est impacté par les restrictions de crédit. » « Les acheteurs restent nombreux, assure également le second. Mais les banques leur demandent maintenant d'avoir 20 % d'apport personnel pour accorder un crédit. Ce qui manque, c'est la confiance. »

Ouest- France 9 janvier 2009

**Assurance chômage : la CFDT signe l'accord**

Le syndicat voudrait bien ne pas être le seul. FO et la CGT n'en veulent pas. La CFTC, elle, réclame des améliorations.

Trente-cinq voix pour, une seule contre. Le bureau national de la CFDT a décidé, hier, de signer le projet d'accord sur l'assurance chômage, conclu avant Noël, entre patronat et syndicats.

Force ouvrière a dit qu'elle ne signera pas. La CGT est sur la même longueur d'onde. Les deux syndicats critiquent, notamment, la baisse prévue des cotisations quand l'assurance chômage est excédentaire. La CFTC demande au patronat d'amender cette baisse des cotisations avant de se prononcer, lundi, et que cette baisse aille de pair avec une hausse de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. La CGC doit se décider le 20 janvier. Côté patronat, les artisans de l'UPA ont annoncé officiellement leur signature, hier.

La CFDT, qui voudrait bien ne pas être la seule à signer ce qui « fragiliserait la force de l'accord » et à encaisser les coups ensuite, a mis la pression sur la CFTC et la CGC.

Et, plus généralement, sur les non-signataires en leur demandant d'assumer jusqu'au bout et de faire jouer alors leur droit d'opposition. Visé également, l'État, qui devra décider de la validité du texte organisant l'indemnisation des chômeurs, en 2009 et 2010.

Si la CFDT signe, c'est que le texte prévoit d'indemniser davantage de chômeurs. Cent mille, estime l'Unedic. Le double, voire le triple, espère le syndicat. Et, plus généralement, la CFDT salue un texte qui « crée des droits nouveaux.

**Industrie : presque tous les secteurs en repli en 2009, selon une étude**



Après l'effondrement enregistré en octobre, l'Insee publie ce matin l'évolution de la production industrielle en novembre. Dans ses dernières prévisions, l'institut tablait sur un recul de la production manufacturière de 4 % (en volume) au quatrième trimestre 2008 par rapport au trimestre précédent. Au premier semestre de cette année, l'activité industrielle reculerait à nouveau, mais dans des proportions moindres (- 1,6 % au premier trimestre puis - 0,9 % au deuxième). « *En 2009, un tiers des secteurs industriels connaîtraient un taux de croissance meilleur que 2008, et près de 60 % moins bon* », indique de son côté l'étude France Secteurs, publiée hier, comme chaque semestre, par le Crédit Agricole et LCL. « *Mais pour les secteurs connaissant une situation meilleure qu'en 2008, c'est seulement, dans la plupart des cas, moins pire* », note les auteurs de l'étude : « *La production de véhicules particuliers ne devrait, par exemple, plus reculer que de 8 %, contre - 13 % en 2008.* »

En réalité, seuls 8 secteurs sur 38 connaîtraient une croissance positive de leur production cette année, parmi lesquels l'électronique de défense (+ 5 % en valeur), la pharmacie (+ 4 % en valeur) ou l'aéronautique (+ 2,5 % en volume). Un très grand nombre de secteurs verraient leur production, en volume, reculer entre - 4 % et - 6 %, indique France Secteurs. Parmi ceux-ci : le papier-carton (- 4 %), l'équipement mécanique, le travail des métaux, les engrais (- 5 % pour chacun d'eux), la sidérurgie ou les travaux publics (- 6 %). Dans la construction, « *tout est très mauvais* », notent d'ailleurs les auteurs de l'étude, « *étonnés* » de « *la rapidité à annuler ou à reporter des investissements* » dans le non-résidentiel neuf.

Dans les biens d'équipement, « *près de la moitié de l'équipement électrique va vers la construction, donc cela pèse* » sur la santé du secteur, indiquent les économistes. Et sur la production de machines-outils, « *il y a également de fortes interrogations sur les exportations, les débouchés essentiels ayant lieu vers l'Allemagne* ».

## La construction navale touchée

Dans les biens intermédiaires, le niveau des stocks et leur évolution joueront aussi un rôle prépondérant sur la production, notent aussi les économistes de LCL-Crédit Agricole. Après avoir fortement crû en 2008, la construction navale devrait connaître la plus forte baisse d'activité, avec une prévision de recul de - 30 % en volume. Ce secteur n'intégrant ni les commandes militaires ni la plaisance, l'évolution est très volatile, en fonction des carnets de commandes des ex-Chantiers de l'Atlantique.

Le profil des secteurs rejoint au final celui observé en 1993, dernière année de récession en France. Reprenant leurs prévisions, les économistes du Crédit Agricole notent qu'ils avaient, à l'époque, sous-estimé l'ampleur de la récession, avant de sous-estimer, aussi, le rebond enregistré en 1994. Le Crédit Agricole anticipe un recul du produit intérieur brut de 0,6 % cette année (après + 0,9 % en 2008), moins prononcé que dans la plupart des autres pays de la zone euro, en raison d'une résistance de la consommation des ménages.

## Le plan de relance adopté par les députés

Il n'aura fallu qu'une journée pour que les députés adoptent le plan de relance et soutiennent ainsi les 26 milliards d'euros de dépenses partagées entre les collectivités locales, les entreprises publiques et l'Etat. L'opposition a présenté des dizaines d'amendements pour combattre un texte permettant au gouvernement, « *sous couvert de crise, d'imposer ce qu'il aurait été impossible de faire admettre dans un autre temps* ». La possibilité de débloquer les programmes de fouilles archéologiques pour accélérer les investissements a été la plus critiquée. La gauche a également tenté, sans succès, d'enrichir le texte de mesures pour le pouvoir d'achat. Le député de l'Isère François Brottes (PS) a regretté que le gouvernement se contente de « *cinq malheureux articles rehaussés d'intitulés pleins d'espoir* » qui laissent penser que l'on transforme des « *caisses vides* » en « *tiroirs-caisses pléthoriques* ». Le PS maintient que sur les 26 milliards d'euros annoncés, seuls 6 correspondent à des dépenses « nouvelles » et « réelles ».

### TVA et collectivités locales

Les députés ont consacré une grosse partie des débats à la manière d'accroître les capacités de trésorerie des collectivités locales. Très technique, un amendement défendu par le gouvernement va permettre d'étendre le nombre de collectivités éligibles au remboursement quasi instantané de TVA (FCTVA). Le remboursement devait être réservé aux collectivités accroissant leurs investissements 2009 par rapport à la moyenne de 2006, 2007 et 2008. La comparaison se fera finalement avec les années 2006 et 2007, ce qui est nettement plus favorable aux collectivités locales.

Les députés ont entériné, par ailleurs, l'amendement du gouvernement permettant de cumuler, jusqu'au 1er janvier 2011, l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt « développement durable » (appelé aussi crédit d'impôt « chaudière »). « *C'est un cumul très puissant qui permettra d'accélérer les investissements jusqu'en 2011* », a défendu Eric Woerth, ministre du Budget. L'amendement a pourtant provoqué de vives réactions en séance : « *On ne peut pas cumuler deux avantages fiscaux sur une même assiette* », a rappelé Gilles Carrez (UMP), rapporteur du budget. Il a malgré tout été adopté.

Les députés ont également acté la rédaction d'un « Code de la commande publique », vivement souhaité par les élus locaux. Comme pour le Code du travail, le gouvernement pourra agir par ordonnance.

**LUCIE ROBEQUAIN**

## La CFDT prête à signer seule l'accord sur l'assurance-chômage

En décidant de signer même seule l'accord sur l'assurance-chômage, la CFDT met les autres syndicats au pied du mur. Le message à la CFTC et à la CGC, qui doivent se prononcer respectivement les 12 et 20 janvier, est clair : la deuxième confédération française se passera si nécessaire des deux plus petites. S'ils sont au moins trois, les non-signataires pourraient faire annuler l'accord.

La CFDT a pris le risque. Son bureau national a décidé hier de signer l'accord sur l'assurance-chômage. Sa déclaration, deux fois plus longue que l'annonce de non-signature de FO la veille, détaille les raisons de l'acquiescement de la centrale - la création de « *droits nouveaux* » et le renforcement des « *sécurités contre une aggravation de la précarité* » - mais aussi les « *manques* » du texte, notamment la possible baisse des cotisations. Ces précautions sont au moins autant à usage interne qu'externe. L'affaire des « *recalculés* » - ces 600.000 chômeurs qui avaient vu brutalement leurs droits réduits en janvier 2004 à la suite d'une réforme de l'assurance-chômage cosignée par la CFDT - a laissé des traces dans l'organisation, qui n'entend pas vivre une nouvelle crise. Soucieuse de montrer qu'il s'agit d'un compromis et non d'une compromission, la confédération invoque d'ailleurs opportunément l'appel intersyndical à une journée d'action, le 29 janvier, avec les objectifs duquel elle estime l'accord « *en cohérence* », et « *appelle ses adhérents et salariés à y participer massivement* ».

### Prendre « ses responsabilités »

La centrale va même plus loin que ne l'avait laissé penser la première déclaration de son secrétaire général, que la crise de la réforme des retraites de 2003 a rendu très prudent. François Chérèque avait affirmé le 24 décembre que la CFDT « *ne signera pas seule* ». Eh bien, si. La centrale ne pose en effet aucune condition suspensive à sa signature, même si elle « *considère qu'une seule signature syndicale fragiliserait la force de l'accord* » que l'UPA, côté patronal, a aussi décidé officiellement de signer hier. Le message à la CFTC et à la CGC, qui doivent se prononcer respectivement les 12 et 20 janvier, est clair : la deuxième confédération française se passera si nécessaire des deux plus petites.

A chacun, donc, de prendre « *ses responsabilités* », qu'il s'agisse des autres syndicats comme de l'Etat. Et ça ne s'annonce pas facile. Les confédérations qui décideraient de ne pas signer l'accord, devraient à leur tour se déterminer par rapport au droit d'opposition. Comment justifier de ne pas signer sans s'opposer à l'entrée en vigueur de la réforme quand on en a les moyens ? On imagine mal la CGT, qui n'a encore rien décidé, se défilier.

### Rouvrir des négociations

Le dilemme sera beaucoup plus délicat à trancher pour FO, ce qui ne sera pas pour déplaire à la CFDT et à la CGT. Même choix cornélien pour la CFTC et la CGC si elles rejoignent les opposants. Pour tenter de montrer qu'elle sera allée au bout avant de décider de ne pas parapher, la centrale chrétienne a demandé hier à rouvrir des négociations pour lier la baisse de cotisations aux résultats d'une « *évaluation de la situation financière* » de l'Unedic. Le Medef lui a gentiment donné une fin de non-recevoir. L'Etat, lui, ne souhaite pas prendre la main. Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi, déclare aux « *Echos* » que « *le gouvernement se prononcera en fonction de la réaction de la CFTC et de la CGC* ». En 2000, l'Etat avait refusé d'agréer l'accord sur le plan d'aide au retour à l'emploi (Pare), pourtant signé par trois syndicats.

LAURENT WAUQUIEZ - SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'EMPLOI

« **Le gouvernement se prononcera en fonction de la réaction de la CFTC et de la CGC** »

*Trois projets d'accord bien engagés, un autre sur l'assurance-chômage en difficulté ? Quel bilan tirez-vous de ces trois mois de négociation ? Comment concevez-vous le rôle de l'Etat vis-à-vis des partenaires sociaux ?*

On a rarement eu une telle intensité de dialogue social que depuis qu'on est entrés en crise, et je m'en félicite. Le patronat et les syndicats se sont fortement mobilisés. Je ne crois pas à un Etat qui déciderait tout tout seul, sans rien concerter. Pour moi, sa première responsabilité est de fixer le cap et de s'assurer qu'on arrive à tenir le calendrier. La formation professionnelle est un exemple intéressant. Les partenaires sociaux ont fait un travail approfondi pour mieux répondre aux besoins des salariés les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi ; d'autres sujets, comme par exemple la question de la transparence et du fonctionnement des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) ont été traités moins en détail. Nous le ferons. Nous étudions attentivement le contenu du projet d'accord.

*Et sur l'assurance-chômage ?*

Je suis assez pragmatique. Je constate que le projet d'accord comporte des éléments intéressants : il met en place une filière unique, plus lisible ; il renforce la convention de reclassement personnalisé pour aider au reclassement des chômeurs ; il élargit l'accès à l'indemnisation en ouvrant des droits dès quatre mois de travail ; il améliore la situation des saisonniers. J'entends les critiques. Mais dans une situation de crise, peut-être vaut-il mieux un accord pas parfait qui comporte des avancées qu'un accord parfait qui ne viendrait jamais.

*L'une des principales critiques est justement qu'en pleine crise l'accord prévoit une baisse de cotisations en cas d'amélioration de la situation financière de l'Unedic...*

Qu'il y ait un mécanisme prévoyant qu'en cas d'excédent on évite de maintenir des cotisations salariales et patronales à des niveaux qui ne seraient plus justifiés ne me paraît pas être une idée stupide.

*Pour l'instant, seule la CFDT est prête à signer l'accord. S'il n'y a qu'une signature syndicale, le gouvernement l'agrèera-t-il ?*

Je ne peux pas répondre à cette question aujourd'hui car on attend encore la décision de deux syndicats : la CFTC et la CGC. Mon souhait est qu'il y ait le plus de signataires possibles car cela montrera que le paritarisme est capable de trouver des équilibres pour apporter des réponses à la crise. En fonction de leur réaction, le gouvernement se prononcera.

## **La validation des acquis va faire l'objet d'une négociation obligatoire dans les entreprises**

Accélération.

2009 sera décidément une année de réforme pour la formation professionnelle. Deux groupes de travail - celui de Vincent Merle sur la validation des acquis de l'expérience et celui de Charlotte Duda sur la qualité de l'offre de formation - ont remis hier leur rapport au secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez. Ce dernier a aussitôt précisé les propositions qu'il comptait reprendre et qui feront l'objet, pour celles qui le nécessitent, d'un projet de loi au 1er semestre. La VAE devrait faire son entrée parmi les thèmes de négociation collective obligatoire sur un rythme triennal. Alors que, jusqu'à présent, le service public de l'emploi l'a largement ignorée, Pôle emploi va devoir l'intégrer parmi ses prestations aux chômeurs, indemnisés par l'assurance-chômage ou non. En outre, le secrétaire d'Etat a promis une accélération des délais de validation des acquis. Concernant l'offre de formation, il a souhaité que soit créée une attestation de compétence pour toute formation où figureraient les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus par le salarié au regard des objectifs fixés. Il a retenu aussi l'idée de créer un portail Internet unique où seraient mises à disposition des fiches d'identité sur les prestataires et a souhaité aller plus loin dans leur labellisation.

## **A l'occasion de la présentation des vœux de la CAPEB par le Président Jean Lardin 2009 : année de la Relance et de l'ECO Artisan® pour l'artisanat du bâtiment**

Après plusieurs mois d'activité relativement positive en 2008, dans un contexte économique globalement difficile, des incertitudes et des interrogations apparaissent suite au retournement brutal de l'activité au 4<sup>ème</sup> trimestre (- 2 %), tant sur le segment du neuf (- 3 %) que sur celui de l'entretien-amélioration (- 1,5 %).

L'activité de l'artisanat du bâtiment devrait donc connaître une baisse entre - 3 % et - 4 % en volume en 2009 (Rappel du bilan annuel 2008 = 0 %).

La CAPEB mise sur les mesures du Grenelle, le plan de relance de l'économie et l'essor des ECO Artisans® pour sortir de la crise à moyen terme.

L'ECO Artisan® : « fer de relance » pour l'artisanat du bâtiment en 2009 face à la crise

La CAPEB anticipe une baisse d'activité entre - 3 % et - 4 % en 2009 dans l'artisanat du bâtiment. Ce ralentissement pourrait entraîner la suppression de 15 à 20 000 emplois dès le 1<sup>er</sup> semestre. Les mesures liées au Grenelle et l'ECO Artisan® viennent toutefois éclaircir ces perspectives.

« Les mesures prévues dans le cadre du Grenelle de l'environnement devraient constituer un relais de croissance durable jusqu'en 2020, tant dans la rénovation thermique des bâtiments anciens privés que publics » explique Jean Lardin. « Les dispositions du projet de loi de finances 2009 relatives au Grenelle, et tout particulièrement l'éco-prêt à taux zéro, devraient favoriser les travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le parc de logements existants ».

Avec 75 % du marché détenu, l'entretien-rénovation constitue le principal débouché pour les artisans du bâtiment. En 2009, les travaux de rénovation thermique, impliquant tous les corps d'état, seront l'occasion pour eux de mettre en œuvre de nouvelles compétences, et de confirmer leur rôle de conseillers de proximité des particuliers via le label ECO Artisan®.

### **Bilan 2008 en trompe l'œil : volume d'activité équivalent à 2007 mais retournement brutal d'activité au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 et carnets de commande en baisse**

La progression continue de l'artisanat du bâtiment depuis 1999 a pris fin au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, aboutissant à une **évolution en volume proche de 0 sur l'année**. Le 4<sup>ème</sup> trimestre est en effet marqué par une très nette dégradation avec une chute **d'activité de -2 % en volume**. L'activité du neuf est en recul de -3 % et, plus inattendue, celle de l'entretien réhabilitation de - 1,5 %. Les menuisiers et les maçons sont les plus durement touchés avec respectivement un recul de leur volume d'activité de -2,5 % et -3 %.

La baisse du nombre de transactions dans l'ancien n'est pas non plus de bon augure, sachant que les nouveaux propriétaires procèdent généralement à des travaux de rénovation dans les 2 ans suivant leur acquisition.

« Les petites entreprises du bâtiment ont constaté dès novembre 2008 une nette diminution de leurs plans de charge. Des carnets de commande bien remplis lors des trois premiers trimestres 2008 leur ont permis pour la plupart d'amortir la chute sur la fin d'année. Mais elles se déclarent inquiètes pour 2009, avec une visibilité qui se situe entre trois et quatre mois seulement (contre 6 mois en septembre 2008) », a tenu à préciser Jean Lardin.

Les entreprises s'inquiètent de la **dégradation de leur trésorerie**, dans un contexte où les banques durcissent sensiblement l'octroi de facilités de caisse, notamment en ce qui concerne les montants autorisés et les frais bancaires qui s'y rattachent.

La CAPEB se félicite de la signature des deux accords interprofessionnels dérogoratoires à la Loi de Modernisation de l'Economie, visant à échelonner la réduction progressive des délais de paiement jusqu'en 2012 ; sans eux, la trésorerie des entreprises aurait encore plus souffert.

Par ailleurs, le **financement des investissements** semble devenir un peu plus difficile pour les entreprises : un quart de celles ayant obtenu un prêt au cours des 3 derniers mois de 2008 disent avoir rencontré davantage de difficultés que d'habitude pour en bénéficier.

### **Plan de relance gouvernemental: une vraie attente chez les entreprises du bâtiment**

La CAPEB salue les dispositions prises par le gouvernement pour relancer l'économie, notamment celles relatives au logement, mais elle reste attentive aux conditions de mises en œuvre de ces mesures, et tout particulièrement en ce qui concerne l'Eco PTZ pour lequel la mobilisation des banques est essentielle.

Le doublement du Prêt à Taux Zéro pour l'acquisition d'un logement neuf est une mesure salvatrice. La CAPEB regrette néanmoins que l'accession dans l'existant ne soit pas concernée.

Autre bonne nouvelle, cette fois-ci pour l'entretien-amélioration du parc privé : la création d'un fonds dédié à la rénovation thermique et à la lutte contre l'habitat insalubre (ANAH), doté de 200 millions d'euros pour 2009.

« Grâce à ce fonds, nous pouvons anticiper la réalisation de travaux d'un montant de 1 milliard d'euros en 2009 pour les artisans, et le renforcement de notre mission de conseil auprès des particuliers » déclare Jean Lardin.

L'extension du Pass Foncier au logement collectif, avec 50 millions d'euros qui devraient permettre d'aider 30 000 ménages modestes, est également saluée par la CAPEB, malgré son application retardée.

En matière d'urbanisme, la CAPEB accueille favorablement l'accélération du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et la possibilité, pour les collectivités, d'augmenter le coefficient de constructibilité (COS) de 20 %.

Du côté de la réforme des marchés publics, la grande avancée se situe sur le terrain des délais de paiement qui vont être réduits à 30 jours pour les acheteurs publics d'ici 2010. Pour aller plus loin, il conviendrait que les intérêts moratoires dus par les maîtres d'ouvrage publics en cas de retard s'appliquent automatiquement, conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, car aujourd'hui les entreprises y renoncent par crainte de ne plus obtenir de marchés.

### **Pérennisation de la TVA à 5,5 %. Des chantiers de poids pour l'artisanat du bâtiment en 2009**

Cette mesure a largement porté ses fruits depuis sa mise en place, en générant 2 milliards d'euros de travaux par an et 53 000 emplois.

« Bien sûr il est indispensable de mettre en place les mesures du Grenelle de l'environnement et du plan de relance, mais nos entreprises attendent aussi que, dès 2009, la TVA à 5,5 % dans le bâtiment soit pérennisée. L'artisanat du bâtiment a un rôle essentiel, et n'oublions pas qu'il a l'avantage de produire de l'activité de proximité, non délocalisable, et de développer l'emploi qualifié. Il constitue à ce titre un rempart essentiel contre la crise, qu'il convient de soutenir par tous les moyens » conclut Jean Lardin.